

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Nous avons l'habitude de communiquer avec vous sur l'affaire qui nous occupe depuis maintenant six ans. Nous voulons bien sûr parler de l'implantation d'un Center Parcs en forêt de Poligny. Nous vous remercions de votre confiance, de votre fidélité et de votre écoute attentive. A l'heure actuelle, nous sommes toujours en attente de ce qu'il adviendra du jugement du Tribunal Administratif de Besançon qui fut en faveur des argumentations du Pic Noir, porté par le cabinet d'avocats ATMOS. En effet, malgré nos efforts, la Communauté de Communes Arbois, Poligny Salins Cœur du Jura et la commune de Poligny ont fait appel de ce jugement et nous attendons une convocation de la Cour d'Appel du Tribunal de Nancy. Nos efforts actuels tentent d'obtenir qu'une majorité des membres de cette Communauté de Communes comprenne que la forêt des TARTAROS est un atout majeur dans la protection de la biodiversité et qu'elle doit être dans sa totalité réintégrée en Zone Naturelle.

Un PLUI\* est en cours d'élaboration. Dans ses documents constitutifs, figure encore la mention d'un Center Parcs sur Poligny (voir page 158 du document que vous pouvez trouver sur le site de la Communauté de Communes). *PLUI de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura Diagnostic et état initial de l'environnement – TOME 1- Il y a un tome 2 et un document fort intéressant sur les paysages*). **Restons vigilants.**

Aujourd'hui c'est un autre sujet que nous souhaitons porter à votre connaissance. Un autre sujet certes, mais qui rentre dans les compétences du Pic Noir.

En effet conformément au titre de ses statuts, le Pic Noir a pour objet « *de préserver le développement de l'urbanisation et de promouvoir le développement d'un aménagement et d'un urbanisme respectueux du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles dans le département du Jura* ».

Vous le savez peut-être, un projet de construction d'EHPAD a fait son apparition sur la commune de Poligny. Ce projet révèle, selon nous, une architecture, une distribution des pièces de vie sans lieux extérieurs comme irrespectueux des personnes âgées. De plus, le quartier où se situe le projet du nouvel EHPAD a déjà vu récemment disparaître son plus grand espace vert. Celui-ci va encore réduire le peu qu'il reste.

Nous avons pris la décision, au sein de notre Conseil d'Administration, de porter un recours gracieux contre le permis de construire de l'EHPAD.

Le peu de temps qui nous était imparti pour déposer ce recours, ne nous a pas permis de vous en informer plus tôt. Aujourd'hui, c'est chose faite !

Nous comptons sur votre soutien. Nous serions ravis d'avoir des retours de votre part.

Merci pour votre lecture, Prenez soin de vous !

Si vous avez envie de nous soutenir, le site du Pic Noir est toujours à votre disposition, pour prendre vos adhésions.

Le Conseil d'Administration du Pic Noir

\*PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal